



L'isolation phonique et acoustique

conception et mise en œuvre

>>> développement durable et qee

PROGRAMME

1. Quelques notions fondamentales

- + Bruits aériens et bruits solidiens
- + Correction acoustique et isolation phonique
- + Les valeurs des sons : la fréquence, l'intensité

2. Etendue et pertinence de la réglementation acoustique

pour le neuf et pour la rénovation : indices et exigences au-delà de la réglementation

3. Les matériaux d'isolation, mesures et indices de performance acoustique

Les éco-matériaux en acoustique : familles de matériaux, leur emploi en isolation acoustique

4. La mise en œuvre des matériaux, principes et précautions

5. Les grands principes de l'isolation phonique

- + système masse – ressort – masse
- + désolidarisation des surfaces

6. Choisir une solution pour l'enveloppe du bâtiment, en neuf et en rénovation

- + ouvertures, portes et fenêtres acoustiques
- + toitures, combles aménagés et combles perdus
- + murs maçonnés et murs bois

7. Choisir une solution pour le cloisonnement intérieur, en neuf et en rénovation

- + séparations d'étage, planchers et plafonds, solutions pour les bruits d'impact
- + cloisons sèches, doublage de murs, solutions pour les bruits de voisinage

INTERVENANT

Jean Louis Beaumier, Conseiller en acoustique de l'écoconstruction.

Travaille depuis plus de 15 ans sur l'emploi des éco-matériaux en acoustique de l'écoconstruction.

Auteur des ouvrages «L'isolation phonique écologique» et «L'isolation thermique-acoustique, solutions combinées écologiques » (co-auteur Franck Janin) parus aux Editions Terre Vivante

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Comprendre les grands principes** de l'isolation phonique
- > **Connaître les bases et les limites** de la réglementation acoustique
- > **Connaître les éco-matériaux et leurs atouts** en isolation phonique
- > Etre capable **d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions** à partir de modèles simples en neuf ou en rénovation
- > **Réussir le lien** entre le prescripteur et l'applicateur

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Lieu : CAUE du Gard, à Nîmes

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + → 300 € HT
(360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs:

*Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)
+ crédit d'impôt formation 74 €*

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 16 personnes

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A





FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date(s) : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

prises en charge au 1 ^{er} janvier 2018		
Formations courtes 1 à 7 jours		
DD et Qualité environnementale des bâtiments		
Thématiques classées prioritaires par les OPCA		
Montants sous réserve d'approbation de la caisse par l'OPCA		
Montants indiqués par journée de formation		
LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... (pour optiques concernés, les architectes doivent être adhérents à un OPCA ou à un OPCA adhérent à un OPCA)	FIF PL (après la demande sur le site www.fifpl.fr)	350 € / jour (après la prise de 1400 € (en professionnel))
Chefs d'entreprise artisanales	FAFCEA (après la demande sur le site www.fafcea.com)	280 / heure, soit 210 € / jour (après la prise de 1400 € (en professionnel))
Toutes professions (hors auto-entrepreneurs > en contact du FIF PL et du FAFCEA)	Autres professions : nous contacter	9,80 € / heure dans la limite de 40h / an (Soit 74 € (pour de formation) pour télécharger les documents. Pour tous architectes, paysagistes, BET et économistes, voir le site www.fifpl.fr)
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneurs) et bureaux d'études (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC	ACTALIANS (après la demande sur le site www.actaliens.fr)	* Prise en charge des frais annexes : - déplacement : 100 € (jour) - repas et diétète : 10 € (jour) - déplacements : 0,25 € / km - Soit total 234 € / jour - Etape
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC (après la demande sur le site www.fafiec.fr)	Prise en charge jusqu'à 100% (accuse sans effet) : * entreprises de - de 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max. * PLAN TPE/PME : fonds spéciaux pour les entreprises moins de 49 salariés (200 €, contribution spécifique) * entreprises de 25 à 49 salariés : 3 500 € max. * entreprises de 50 à 99 salariés : 4 500 € max. * entreprises de plus de 100 salariés : 6 000 € max. (voir www.fafiec.fr)

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYUS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable